

# LP Protection et Valorisation du Patrimoine Historique, Culturel et Naturel

## Type de contrat

Contrat d'apprentissage

## Durée de la formation

12 mois  
470 heures

## Diplôme délivré par



## ► Objectifs

La formation vise à offrir aux étudiants les connaissances et compétences nécessaires à l'exercice des métiers de la protection et de la valorisation du patrimoine historique, culturel et naturel. Ces mêmes compétences (cognitives, en communication, relationnelles, systémiques et technologiques) seront mobilisées pour la gestion et la préservation du patrimoine culturel et des milieux naturels des collectivités locales et territoriales.

### Métiers visés :

- Chargé de mission projet culturel
- animateur écotourisme
- Chargé de mission environnement
- Assistant au conservateur de musée
- Assistant à l'Architecte des bâtiments de France
- Assistant chargé de la valorisation du patrimoine
- Assistant des affaires culturelles
- Conseiller en environnement,
- etc...

## ► Accès au diplôme

Etre titulaire d'un diplôme de niveau Bac+2 :

- L2 : histoire, géographie, biologie, sociologie, AES, économie, droit...
- BTS : agriculture, foresterie, tourisme, animation culturelle...
- DUT : gestion des entreprises et des administrations

**Admission** : sur dossier, tests de connaissances, et éventuellement entretien

**Dépôt de candidature** : de mars à juin, sur le site [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr)

## ► Rythme d'alternance

2 jours en formation / 3 jours en entreprise

**Rentrée** : septembre

## ► Contacts

**Responsable pédagogique** : Abdoul BA - [abdoul.ba@univ-evry.fr](mailto:abdoul.ba@univ-evry.fr)

**Contact administratif** : Cécilia DACUNHA - [cecilia.dacunha@univ-evry.fr](mailto:cecilia.dacunha@univ-evry.fr) Tél. : 01 69 47 78 72

**Contact CFA EVE** : VOLIA Audrey - [a.voliam@cfaveve.fr](mailto:a.voliam@cfaveve.fr) - Tél : 01 60 79 54 07

## Programme de la formation

---

### Semestre 1

---

#### UE11 - Espaces et milieux naturels

---

- Ecosystèmes fluviaux et marins
- Ecosystèmes forestiers

#### UE13 - Droit de l'environnement et aménagement durable

---

- Droit de l'environnement et droit urbain
- Aménagement et développement durable des espaces urbains et ruraux

#### UE15 - Savoir-faire cartographiques et langue

---

- Cartographie assistée par ordinateur
- Initiation aux systèmes d'information géographique
- Langue Vivante

#### UE12 - Histoire et patrimoine

---

- Histoire des civilisations et des techniques
- Ecotourisme
- Histoire de l'art

#### UE14 - Diagnostic territorial

---

- Techniques de mesure des pollutions
- Initiation aux techniques d'inventaire de la faune et de la flore
- Initiation aux techniques de fouille archéologique

### Semestre 2

---

#### UE21 - Restauration et valorisation du patrimoine

---

- Restauration et valorisation du patrimoine naturel
- Restauration et valorisation du patrimoine culturel
- Droit public du patrimoine

#### UE23 - Outils méthodologiques et de communication

---

- Techniques d'enquête
- Technique et sociologie de la communication
- Méthodologie de recherche

#### UE22 - Management et financement culturel et écologique

---

- Management et gestion des projets culturels
- Management et gestion des projets naturels
- Financement des projets culturels et environnementaux

#### UE24 - Projet tuteuré professionnalisant, rédaction de mémoire

---

- Projet tuteuré (Organisation d'évènements culturels, études de cas)
- Sorties pédagogiques et/ou voyages d'études en France ou à l'étranger
- Méthodologie de rédaction et de présentation de mémoire

# Public concerné (Contrat d'apprentissage)

---

## Pour le contrat d'apprentissage

---

- Avoir moins de 30 ans à la date de début du contrat,
- et être de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

### ▶ Qui peut accueillir un jeune en contrat d'apprentissage ?

---

- **Toute personne physique ou morale de droit privé, assujettie ou non à la taxe d'apprentissage** : les entreprises, les sociétés civiles, les groupements d'intérêt économique, les associations...
- **Toute personne morale de droit public dont le personnel ne relève pas du droit privé** : l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics...

## Marche à suivre

---

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site du CFA [www.cfa-eve.fr](http://www.cfa-eve.fr) ou de l'IUT et le déposer dans les délais auprès du secrétariat pédagogique.
  2. Rechercher activement une structure d'accueil et répondre aux offres de nos partenaires.
  3. L'inscription n'est définitive qu'à la signature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
-